

Com., 3 juin 2014, n° 12-18012

Pourvoi n° 12-18012

Motif : "C'est à bon droit que, pour apprécier si les conditions d'une situation de litispendance au sens des articles 27 du règlement (CE) du Conseil n° 44/ 2001, du 22 décembre 2000, et 21 de la convention de Lugano, du 16 septembre 1988, étaient réunies, la cour d'appel s'est référée aux prétentions formulées dans l'acte introductif d'instance devant la juridiction saisie en second lieu [alors même que, la procédure étant orale, les demandeurs auraient modifié leur demande initiale à l'audience]".

Mots-Clefs: Litispendance (conditions)
Acte introductif d'instance
Convention de Lugano I

Doctrine: Dalloz actualité, 24 juin 2014, obs. F. Mélin

BJB 2014. 400, obs. A. Tenenbaum

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:<https://www.lynxlex.com/en/node/2618>